



Guide du compostage DE PROXIMITÉ



SOMMAIRE



- page 3 Les avantages de cette pratique
- page 4 La nouvelle réglementation pour le compostage partagé
- page 5 Un processus naturel
- page 6-7 Quels déchets composter ?
- page 8-9 Le compostage en 7 étapes
- page 10 La gestion d'un site partagé
- page 11 Le contrôle de l'humidité
- page 12 Le brassage du compost
- page 13 Le criblage du compost
- page 14 L'utilisation du compost
- page 15 Des questions ? Des réponses !
- page 16-17 Savoir réagir face à une situation problématique
- page 18 Composter ? Oui, mais avec quelques précautions
- page 19 Se former à la pratique

LES AVANTAGES DE CETTE PRATIQUE

Le compostage partagé se définit comme étant « toutes opérations de **compostage de proximité** (en pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site »*.

Le compostage partagé peut également s'effectuer en établissement. La gestion de celui-ci sera alors assurée par un agent de la structure.

Les actions de gestion s'appuient soit sur du bénévolat (habitants, voisins) soit sur des salariés (les agents de maintenance de l'établissement, employés des collectivités). Les collectivités s'engagent aussi à accompagner chaque projet.



Partager ses connaissances, favoriser l'intergénérationnel, créer du lien entre voisins, développer la vie sociale autour d'un lieu de vie, etc.



Retour au sol de la matière organique, amendement naturel pour les plantations, enrichissement du sol, sensibilisation à l'environnement, etc.



Réduire les coûts de sa poubelle (40% de biodéchets ; caractérisations réalisées par Veridicité en 2021 pour le compte de Trivalis).



*Source : guide compostage partagé, ADEME

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Afin d'assurer une bonne pratique et une gestion des sites de compostage de proximité, un **arrêté ministériel est paru le 9 avril 2018**. Il fixe les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier.

- > Un site avec des équipements adéquats pour l'activité du compostage
- > Une formation aux bonnes pratiques pour la/les personne(s) référente(s) (selon le référentiel de l'ADEME)
- > Un relevé régulier de la bonne montée en température du compost est nécessaire. Celui-ci permet une hygiénisation du compost, qui conduit à la destruction des germes pathogènes et des graines.
- > Une redistribution locale du compost
- > Une sensibilisation aux risques sanitaires



La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) instaure à partir du 1^{er} janvier 2024 « l'obligation de tri à la source des biodéchets à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets ».

UN PROCESSUS NATUREL

Le compostage est un processus **aérobie (présence d'air) naturel** qui permet de **dégrader les déchets organiques (biodéchets et déchets verts)** en compost.

Le compost est un amendement organique (comparable au terreau) qui résulte de la décomposition des déchets organiques accomplie par une multitude de micro-organismes vivants. Différentes interventions humaines permettent d'accélérer le processus par des actions de brassage par exemple.

En référence à l'arrêté du 9 avril 2018, ce compost peut ensuite être redistribué aux seuls apportants, sinon il sera soumis à une analyse selon la norme NFU 44-051 (norme fixant des seuils pour confirmer l'innocuité du compost produit).



L'engrais nourrit les plantes tandis que l'amendement améliore la structure du sol et retient l'eau (moins d'arrosage).

LE SAVIEZ-VOUS ?

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Pour un bon compost, il est nécessaire de **mélanger les apports** :

- > les déchets azotés dits "verts et humides" (restes alimentaires)
- > les déchets carbonés dits "bruns et secs" (broyat*)

IMPORTANT

Un site de compostage partagé est destiné à valoriser les déchets de cuisine. Il n'a pas vocation à accueillir les déchets de jardin. **Les tontes de pelouse sont à exclure.**

Plus les apports sont importants, plus vous pourrez varier les déchets de cuisine : viande, os, gros éléments, ...

Varier = meilleure performance du compost

L'ASTUCE

* Résidu de branchage broyé de déchets verts, issu de l'élagage des espaces verts communaux ou de déchetterie (matière organique morte)



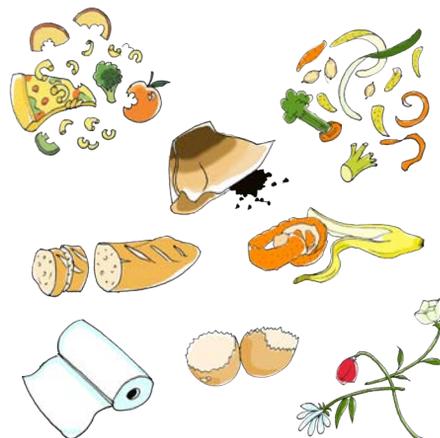
À composter
SANS
HÉSITER

À composter
AVEC
MODÉRATION

À NE
SURTOUT PAS
composter

Les déchets **VERTS** et **HUMIDES**

- > Marc de café avec le filtre en papier
- > Thé et sachet de thé
- > Épluchures de fruits et légumes
- > Pain
- > Restes de fruits pourris ou cuits
- > Restes de repas végétariens



Les déchets **BRUNS** et **SECS**

- > Coquilles de noix, d'œuf (si broyées)
- > Petits cartons non imprimés
- > Bouquets de fleurs, plantes
- > Serviettes en papier et essuie-tout usagés

> Os et arêtes

> Restes de viande et de poisson

> Laitages

> Corps gras (huiles et sauces)

> Fruits de mer (y compris coquilles et carapaces si concassées)

S'il s'agit d'un déchet non mentionné plus haut, ne pas le composter.

LE COMPOSTAGE EN 7 ÉTAPES



1 Avant tout nouveau dépôt, griffer la surface.



2 Vider dans le casier les déchets fermentescibles.



3 Les répartir sur toute la surface du casier et séparer les déchets agglomérés.



5 Recouvrir intégralement les déchets avec du broyat de déchets verts.

Une fois le casier plein (6 mois après le 1^{er} dépôt)



6 Basculer manuellement le contenu dans le casier de maturation.

4



Mélanger les déchets avec la couche inférieure.

7



La phase de maturation dure entre 6 et 9 mois. Une fois mûr, le compost peut être passé dans un crible ou un tamis.

Bac de broyat

Il sert au stockage de la matière sèche (aussi appelée «structurant») qui est ajoutée systématiquement dans le bac d'apports avec les déchets de cuisine.

Bac d'apports

C'est le composteur dans lequel se font toujours les apports de déchets de cuisine. À chaque apport, il faut rajouter de la matière sèche. Lorsque ce composteur est rempli, il faut le transvaser dans le bac de maturation.

Bac de maturation

C'est le composteur dans lequel le compost va se décomposer et s'affiner. Le volume va réduire, on peut donc mettre 2 bacs d'apports dans le composteur de maturation voire 3 selon la vitesse de remplissage du bac d'apport. Aucun apport de déchets de cuisine ne doit se faire dans ce composteur.

LA GESTION D'UN SITE PARTAGÉ

Il sera nécessaire de mettre en place des indicateurs de **suivi** pour garantir le bon fonctionnement du composteur collectif.

Ces indicateurs devront être reportés, préférablement, chaque semaine :

- le nombre d'apportants
- la composition du foyer
- le poids des biodéchets apportés
- la température du bac d'apports (*prise de température sur la première couche, 20 à 40 cm. C'est à cet endroit qu'il y a une montée en température*).

Ces données devront être transférées à la collectivité afin de s'assurer du bon déroulement et ainsi garantir la pérennité du site.



LES MISSIONS du référent du site

- > Veiller à la présence de broyat dans le bac de stockage.
- > Veiller au bon déroulement du compostage : qualité des biodéchets, brassage, prise de température, estimation du poids...
- > Faire vivre le lieu.
- > Mobiliser des usagers souhaitant faire partie du projet.
- > Organiser des distributions du compost obtenu aux seuls apportants.
- > Être un relais d'information pour les utilisateurs du site, pour la collectivité et pour Trivalis.

LE CONTRÔLE DE L'HUMIDITÉ

L'eau est nécessaire au développement des micro-organismes. Elle sera apportée principalement par les déchets azotés (restes alimentaires).

Un déséquilibre du compost (trop humide ou trop sec) risque de favoriser les mauvaises odeurs et une mauvaise dégradation de la matière. Pour vérifier le taux d'humidité, il est intéressant d'utiliser le "**test de la poignée**", prendre une poignée de compost et observer :

Il est préférable d'imbiber le broyat pour obtenir une humidification en profondeur, plutôt que d'arroser directement le compost. Vous pouvez également ouvrir le couvercle du composteur les jours de pluie.

L'ASTUCE



Du jus s'écoule de la poignée = TROP HUMIDE
Ajouter du broyat et aérer le tas



Le compost se tient (éponge)
Bonne humidité



Le compost s'effrite et est de couleur pâle = TROP SEC
Humidifier le compost

L'idéal est d'avoir un point d'eau à proximité du site.

LE BRASSAGE DU COMPOST

L'**oxygène** est indispensable à la vie des micro-organismes et à la montée en température. Une aération favorise : un mélange des matières, une bonne décomposition des matières organiques, la montée en température, etc.

L'**ASTUCE**

Le broyat avec des éléments grossiers laisse l'air circuler à l'intérieur du tas.



OPÉRATION	EXÉCUTANT	FRÉQUENCE	OUTILS UTILES	TEMPS NÉCESSAIRE pour 1 exécutant	
Vidage du bio-seau	Participants	Chaque semaine	-	-	
Étaler et mélanger en surface	Participants et/ou Référent(s)	1 à 2 fois par semaine	griffe	1 min	
Brassage en surface	Participants et/ou Référent(s)	1 fois / semaine à 1 fois toutes les 2 semaines	fourche	4 min	
Transfert du compost du bac de remplissage au bac de maturation	Participants et/ou Référent(s) et/ou Collectivité	1 fois tous les 6 mois	fourche, pelle	A chaque apport et/ou permanence soit 1 à 2 fois par semaine	
				Composteur en batterie (3 x 400 L) 1 heure	Pavillon de compostage (10 m ³) 2 heures
Fourniture du broyat	Collectivité	Durée variable selon le volume du composteur et la rapidité du taux de remplissage	fourche, pelle, camion	1h30	2 heures
Vidage du bac de maturation et criblage	Participants et/ou Référent(s) et/ou Collectivité		cribleur, pelle, bêche	1 heure	2 heures

Collectivité : agent communal et/ou de la collectivité, en charge de l'accompagnement technique du site

Référent(s) bénévole(s) : habitant et volontaire chargé de suivre le site et le stock de broyat disponible

Participants : habitant venant peser et vider son bioseau

LE CRIBLAGE DU COMPOST



Pour une distribution à des particuliers, à des foyers participants, ou lors d'une opération de promotion dans l'immeuble ou le quartier, il est préférable de tamiser les composts produits de manière à écarter tous les éléments grossiers qui subsistent.

Qu'il soit électrique ou manuel, cet outil permet de trier le produit final (compost mûr) et de séparer les grosses parties (noyaux, branches, coquilles de noix...) du compost fin, utilisé pour les semis, repotage, etc. Dans certains cas il permet aussi de trier les oublis et petites erreurs (étiquettes sur les fruits, élastiques, couteau de cuisine...).

Cette opération nécessite du temps et un tamis adapté à des gros volumes. Il peut être envisagé de joindre la collectivité pour louer un tamis électrique rotatif ou *a minima* proposer un atelier pour la fabrication d'un tamis à pan incliné.

Après tamisage, 3 stades de décomposition peuvent être observés :

- > Le compost bien décomposé sert en priorité aux plantations et aux semis printaniers ;
- > Le compost moins décomposé est incorporé dans les 10 premiers centimètres du sol de votre potager pour qu'il poursuive sa transformation en humus ;
- > Les déchets peu ou pas décomposés retournent dans le bac.

FABRIQUER UN TAMIS

Il suffit de poser un grillage sur un cadre de bois, pour éliminer les déchets grossiers qui n'ont pas pu se décomposer correctement. Un tamis incliné, composé de deux cadres en bois et d'un grillage, vous facilitera d'autant plus la tâche si vous traitez de gros volume.

L'ASTUCE

L'UTILISATION DU COMPOST

Lors de la phase de maturation, la température du compost commence à baisser. Une fois celle-ci stabilisée, le produit est prêt à être utilisé.

Vous pouvez alors redistribuer le compost aux usagers apporteurs, comme indiqué dans l'arrêté ministériel.

Il peut être utilisé dans différents endroits :

Le potager Le jardin partagé

Améliore structure et de la fertilité du sol.

La plantation Les jardinières

Le compost pur est très riche et peut brûler vos plantes. Pensez à mélanger le compost à la terre.

Le paillage en pied de haies, sous un arbre/arbuste

Evitez la pousse de mauvaises herbes.

Il peut être utilisé sous différentes utilisations et formes :

- > 3 à 4 mois : en paillis (protège le sol et limite la pousse)
- > 6 à 7 mois : en amendement organique (améliore la structure du sol)
- > 8 à 9 mois : pour le rempotage ou semis, si criblé ou tamisé (structure fine permettant aux jeunes plants de se développer).



Un compost est arrivé à maturité lorsque vous ne pouvez plus distinguer la nature des déchets incorporés.

L'ASTUCE

DES QUESTIONS ? DES RÉPONSES !

- **Le compost attire les rats ?** Avec des pratiques de compostage adaptées, on réduit les risques : le composteur est à la fois un lieu de vie, un garde-manger chauffé et fermé et à l'abri des prédateurs. Les déranger pour éviter leur installation (*brassage régulier / grille anti-rongeurs / visites régulières / plantes répulsives*).
- **Il ne faut pas mettre de viande ou de poisson dans le composteur, cela attire les rats!** Les rats sont omnivores et donc attirés par toute nourriture, on peut mettre de la viande ou du poisson dans le composteur à condition de les enfouir au centre (moins accessibles, dégradation plus rapide, moins de mouches).
- **Le site de compostage partagé va attirer les mouches ?** Pour éviter la présence de mouches, enfouissez vos biodéchets avec une griffe et recouvrez d'un peu de matière sèche (broyat, feuilles mortes...).
- **J'ai plein de «petites mouches» chez moi, comment m'en débarrasser ?** Stockez vos biodéchets en les couvrant (couvercle ou torchon). Apportez régulièrement vos biodéchets sur le site de compostage. Petite astuce, mettez au fond du bioseau une feuille d'essuie-tout ou de journal qui absorbera les jus.
- **Le compostage, ça sent mauvais ? Non**, car la décomposition se réalise en présence d'air. D'où l'importance d'ajouter aux biodéchets de la matière sèche comme du broyat et de brasser régulièrement.
- **Le compost est chaud, est-ce normal ? Oui.**

Cette montée en température naturelle provient de l'action de micro-organismes qui dégradent la matière organique. La température (jusqu'à + de 55°C) permet une hygiénisation du compost.

- **Puis-je mettre la litière de mon chat ou les excréments de mon chien ? Non**, car cela peut poser des risques sanitaires.
- **Mon bioseau est cassé, que faire ?** Contactez votre référent qui peut peut-être vous fournir un nouveau bioseau. Mais un seau de récupération avec un couvercle fonctionne parfaitement (voir chez un restaurateur ou en boulangerie).
- **J'aimerais aussi venir composter sur ce site, comment faire ?** Contactez le référent du site ou la collectivité qui vous renseigneront sur les modalités d'accès au site. Il faut déposer vos déchets de cuisine dans le bac d'apports. En échange, un petit coup de main au référent pour les retournements et la récolte du compost mûr est bienvenu.
- **J'ai entendu qu'il ne fallait pas mettre d'agrumes, est-ce exact ? Non.** Les agrumes sont acceptés mais l'idéal est de les couper en petits morceaux. L'huile essentielle qui recouvre naturellement la peau ralentit sa décomposition.
- **Je n'ai pas l'utilité du compost, pourquoi je composterais ?** Composter ses biodéchets, c'est aussi réduire sa production de déchets et contribuer à la qualité de notre cadre de vie. En outre, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous au 1^{er} janv. 2024 (loi AGEC).

SAVOIR RÉAGIR FACE À UNE SITUATION PROBLÉMATIQUE

PROBLÉMATIQUES		CONSTATS
ODEURS	Odeurs d'ammoniaque	Trop de matière verte/molle/humide Température excessive (plus de 70°C)
	Odeurs d'oeuf pourri	Trop humide (manque d'oxygène)
NUISIBLES	Petites mouches de vinaigre	Déchets frais et/ou sucrés en surface
	Mouches bleues «métalliques»	Présence de résidus de viande ou de poisson
	Rongeurs	Déchets en surface accessibles
		Compost trop sec Manque d'aération Nidification
ASPECT	Jus à la base du composteur	Mélange trop humide
	Compost trop humide	Odeurs
	Compost trop sec	Pas de décomposition
PROCESSUS	Absence de décomposition ou lenteur	Matière trop sèche
	Absence d'élévation de la température	Manque d'air
		Mélange trop humide
		Trop sec (présence de moisissures blanchâtres) Manque de matière verte/humide

OBLÉMATIQUE

SOLUTIONS

Ajouter de la matière sèche et brasser le contenu du composteur

Brasser le mélange et décompacter les agglomérats

Apporter de la matière sèche pour assécher le contenu du composteur et éviter un tassement excessif

Laisser le couvercle fermé

Enfouir les déchets frais et recouvrir de matière sèche

Enfouir les déchets frais et recouvrir de plus de matière sèche

Enfouir les déchets frais et recouvrir de matière sèche

Garder un compost humide : l'humidité aide à la décomposition et les rongeurs préfèrent les tas secs

Brasser le mélange : accélère la décomposition des déchets les rendant moins appétissants

Visiter le composteur régulièrement : les rongeurs n'aiment pas être dérangés

Ajouter de la matière sèche et brasser le contenu du composteur

Ajouter de la matière sèche et brasser le contenu du composteur

Diminuer les apports en broyat

Humidifier le broyat en l'imbibant 1 à 2 heures dans un seau d'eau avant dépôt

Laisser le couvercle par temps de pluie

Limiter les apports en broyat et imbiber la matière sèche avant son incorporation

Brasser le contenu du composteur en prenant soin de décompacter les agglomérats

Apporter de la matière sèche

Arroser le contenu du composteur en profondeur ou laisser le composteur ouvert par temps de pluie

Apporter de la matière verte/molle/humide ou incorporer moins de matière sèche

COMPOSTER ? OUI, MAIS AVEC QUELQUES PRÉCAUTIONS

Les risques sanitaires sont principalement liés à la présence de micro-organismes, de poussières, etc.

Cause : développement lors d'un stockage prolongé des biodéchets et/ou la manipulation du compost (brassage, tamisage).

Voici quelques recommandations :

- > Stocker le bio-seau dans un endroit sec et aéré (éviter en plein soleil).
- > Eviter de nettoyer le bio-seau avec de l'eau sous pression qui génère alors des projectiles.
- > Eviter l'inhalation des poussières lors des retournements par l'usage de masques ou en arrosant le tas au jet d'eau sous une pluie fine.
- > Se laver les mains après toute manipulation afin d'éviter les contaminations.
- > Privilégier l'usage agronomique, et non au potager (sur des végétaux d'ornement, plate-bandes ou entretien d'espaces verts) en cas d'apports de matières carnées ou de laitages.



SE FORMER À LA PRATIQUE

La gestion de proximité des biodéchets est un enjeu individuel et collectif majeur, il est important de se former lorsque l'on se lance professionnellement ou personnellement.

Il existe aujourd'hui des parcours de formation à la gestion de proximité s'articulant autour de 3 catégories d'acteurs :

- **Le référent de site (RS)** est la personne-ressource pour l'information des usagers d'un site pratiquant le compostage (processus, matériels, consignes d'utilisation) ... La formation, sur 1 jour, s'adresse aux personnes en charge de la maintenance d'une installation de compostage de proximité. Elle apporte ainsi un ensemble de compétences théoriques et pratiques sur le compostage collectif de déchets organiques, sur la gestion des installations et l'utilisation du compost produit. Elle ne nécessite aucun pré-requis et s'adresse principalement aux professionnels ou bénévoles devant gérer un site de compostage de proximité.
- **Le guide-composteur (GC)** est un « ambassadeur » à l'échelle d'un quartier ou de son voisinage. Employé par une collectivité ou une association, ou habitant bénévole, il joue un rôle d'information et d'accompagnement des ménages. La formation, sur 6 jours, est ouverte à tous et porte sur l'ensemble des techniques de compostage de proximité : compostage domestique, collectif, de toilettes sèches, de déchets verts, lombricompostage.
- **Le maître-composteur (MC)** est un professionnel, référent technique sur les opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets et animateur des relais qu'il mobilise sur son territoire. La formation, répartie sur 6 jours, porte sur l'approfondissement des connaissances et la coordination d'opérations de gestion de proximité des biodéchets sur un territoire. Elle s'adresse ainsi aux professionnels du secteur, et aux personnes souhaitant développer ces compétences dans leur parcours de formation propre.

Ce parcours aujourd'hui porté par le Réseau Compost Citoyen est reconnu et a été initié par l'ADEME. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces formations, contactez Trivalis qui vous accompagnera dans votre démarche.

Trivalis, syndicat mixte départemental d'études et de traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Vendée.

31, rue de l'Atlantique - CS 30605 - 85 015 La Roche-sur-Yon

Tél. 02 51 451 451 | contact@trivalis.fr | www.trivalis.fr

